



BUDGET PRIMITIF 2024

NOTE DE PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la ville.

Premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel d'une collectivité, le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024 dans le respect des principes budgétaires.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 est conforme au rapport d'orientations budgétaires présenté le 13 février 2024 et il s'articule autour des objectifs municipaux suivants :

- Optimisation de l'action publique (externalisation ou réduction de service, changement de méthode, relation avec les associations, révision des tarifs municipaux...)
- Poursuivre la mise en œuvre du plan de sobriété énergétique
- Renforcer la mutualisation et les groupements d'achats
- Mettre en œuvre les engagements de la charte écoresponsable
- Poursuivre la politique de vente de biens immobiliers / mobiliers
- Contracter un emprunt pour financer les investissements
- Recourir au levier fiscal en dernier ressort

En 2024, le budget primitif sera voté après le compte financier unique 2023 : il intégrera donc directement les résultats 2023.

PROJET BP 2024

		DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	CHARGES A CARACTERE GENERAL		EXCEDENT ANTERIEUR
		2 497 282 €	3 508 994 €
	CHARGES DE PERSONNEL		ATTENUATION CHARGES
		5 700 000 €	150 000 €
	AUTRES CHARGES COURANTES		PRODUITS DOMAINE
		4 692 712 €	733 000 €
	CHARGES FINANCIERES		IMPOTS ET TAXES
		99 000 €	5 039 000 €
	AUTRES DEPENSES		DOTATIONS PARTICIPATIONS
		71 000 €	3 859 000 €
TOTAL	DOTATION AMORTISSEMENT	460 000 €	PRODUITS GESTION COURANTE
	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	0 €	AUTRES PRODUITS
INVESTISSEMENT AVEC INTEGRATION RAR 2023	13 519 994 €	AMORTISSEMENT	0 €
	REMBOURSEMENT DETTE	255 000 €	VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT
	EQUIPEMENT	7 430 100 €	0 €
	SUBVENTION	166 000 €	DOTATION AMORTISSEMENT
	SUBVENTION EQUIPEMENT	418 000 €	460 000 €
	AMORTISSEMENT	10 000 €	EXCEDENT REPORTÉ
	OPERATION FINANCIERES	92 900 €	1 295 246 €
	OPERATION PATRIMONIALES	200 000 €	AFFECTATION RESULTATS
			562 754 €
			SUBVENTIONS
TOTAL	8 572 000 €		2 556 000 €
			FCTVA + TAXE AMENAGEMENT
			750 000 €
			EMPRUNT
			1 005 000 €
			VENTE
			985 000 €
			OPERATION FINANCIERE
			758 000 €
			OPERATION PATRIMONIALES
			200 000 €
			8 572 000 €

I - LE BUDGET PRINCIPAL

a) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

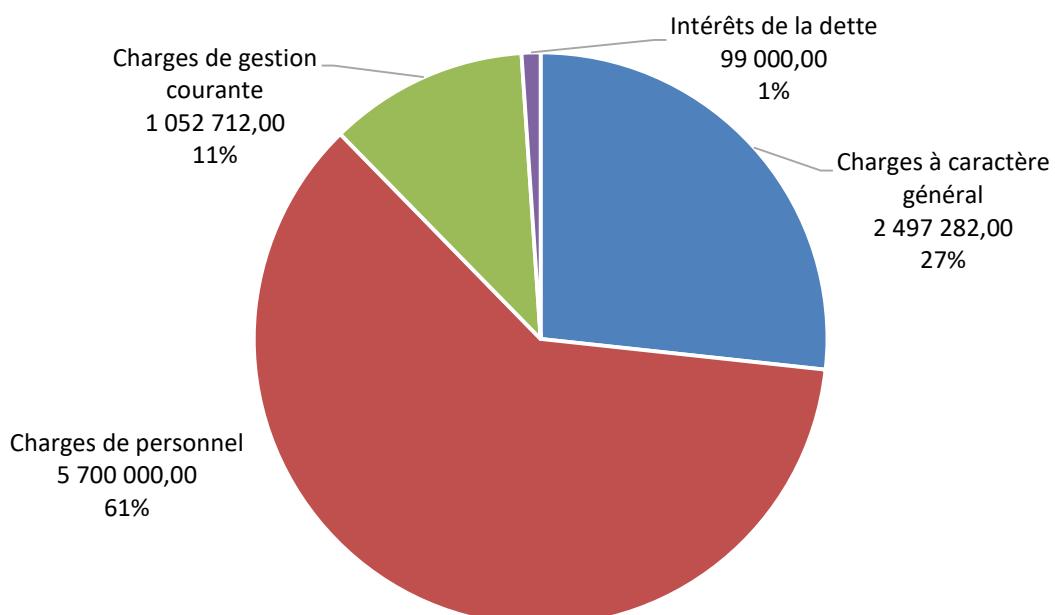
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les indemnités des élus, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

	Dépenses de fonctionnement	CFU 2023 Pour mémoire,	BP 2023	BP 2024	Evol° BP2024/ BP2023
011	Charges à caractère général	2 072 616 €	2 100 000 €	2 497 282 €	+ 18.92%
012	Charges de personnel	5 518 612 €	5 566 000 €	5 700 000 €	+ 2.41%
65	Autres charges gestion courante	991 726 €	1 143 000 €	1 052 712 €	-7.90%
66	Charges financières	95 044 €	100 000 €	99 000 €	-1.00%
67	Charges exceptionnelles	1 229 €	10 000 €	10 000 €	0%
Total		8 679 227 €	8 919 000 €	9 358 994 €	+ 4.93%

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) s'élèvent à 9.3M € soit une augmentation de 4.93 % par rapport au budget primitif 2023.

Les principaux postes de dépenses sont les charges de personnel (61% des DRF) et les charges à caractère général (27% des DRF).



- Les charges à caractère général

Les charges à caractère général progressent de 19 % par rapport à 2023.

Les principales augmentations proviennent :

- Du contexte inflationniste, les fluides, carburant, denrées alimentaires...
- De prestations de services nouvelles en remplacement d'agent
- D'honoraires de diagnostic et contrôle réglementaire et obligatoire

- Les autres charges de gestion courante

Elles baissent de presque 8 %, par rapport à 2023 principalement liée à une évaluation trop forte en 2023 des coûts de l'éclairage public, ajustée en 2024 par rapport au réalisé.

La subvention vers le budget annexe Hôtel Saint Pierre est supprimée : 0 €

La subvention vers le budget autonome CCAS est stable : 200 000 €

La répartition des subventions aux associations par domaine :



- Les charges financières

Les charges financières se maintiennent par rapport à 2023 : il y a une baisse des charges d'intérêt des prêts existants et une nouvelle charge d'intérêt à compter de 2024 suite à la contraction du prêt intracting en 2023.

- Les charges de personnel

Avec une inscription au budget primitif 2024 de 5.7 M€, il est le premier poste de dépense du budget et représente 61% des dépenses réelles de fonctionnement. Ce chapitre connaît une hausse de 2.41 % par rapport à 2023.

Cette évolution des charges de personnel sur le budget 2024 tient compte des mesures suivantes :

- **Les mesures salariales décidées par le gouvernement en 2023 qui s'appliqueront en année pleine en 2024 :**

- *revalorisation du point d'indice de 1,5 % au 1er juillet 2023,*
- *revalorisation salariale des premiers échelons de la catégorie C et de la catégorie B intervenue au 1er juillet 2023,*
- *relèvement de l'indice minimum de traitement (IMT), qui se traduit par l'attribution de points « bas salaires » permettant un gain indiciaire (entre 1 et 9 points d'indices majorés supplémentaires) pour les agents situés aux échelons 2 à 9 de la grille C1 et ceux situés sur les cinq premiers échelons de la grille B1,*
- *housse de la participation des employeurs aux titres de transport depuis le 1^{er} septembre 2023 (prise en charge à 75 % contre 50 % auparavant)*
- **Les mesures salariales décidées par le gouvernement qui s'appliquent à partir du 1^{er} janvier 2024 à savoir l'attribution de 5 points d'indice majorés supplémentaires pour tous les agents de la FPT,**
- **L'organisation du recensement de toute la population de Mézidon Vallée d'Auge (recrutement de 23 agents recenseurs et de 2 coordonnateurs)**
- **L'octroi d'une enveloppe de CIA (Complément Indemnitaire Annuel)** Après avoir gelé l'enveloppe en 2023 pour des raisons d'économies budgétaires, les élus ont souhaité qu'il puisse à nouveau être versé en 2024,
- **Le glissement vieillesse technicité (GVT)** qui est l'évolution de la masse salariale d'une administration publique liée au vieillissement et à l'avancement de carrière des agents. Cette dynamique entraîne chaque année une augmentation du coût des agents et donc de la masse salariale des collectivités locales (environ 1 à 2% par an),
- **L'instauration du forfait mobilité durable.**

On ne peut que constater une augmentation globale des dépenses de fonctionnement, principalement liée au contexte national et international : les fluides, les décisions de l'Etat sur la rémunération

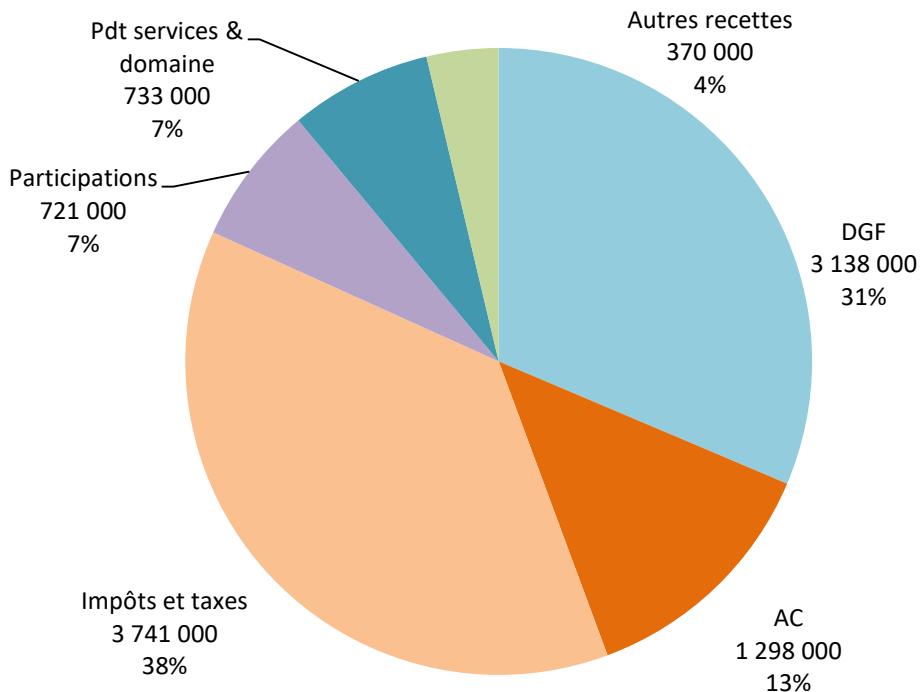
b) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

✓ Les recettes réelles de fonctionnement 2024

Les recettes de fonctionnement enregistrent les sommes perçues par la commune au titre des prestations fournies comme la restauration scolaire, l'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs, des loyers, des remboursements d'assurance ; ainsi que les impôts locaux et les dotations versées par l'Etat et divers organismes.

	Recettes de fonctionnement	CFU 2023	BP 2023	BP 2024	Evolution
		Pour mémoire,			2024/2023
013	Atténuation de charges	219 476 €	200 000 €	150 000 €	- 25.00%
70	Produits des services	684 486 €	754 000 €	733 000 €	-2.79%
73	Impôts et taxes	4 988 474 €	4 835 000 €	5 039 000 €	4.22%
74	Dotations, subventions	3 540 006 €	3 455 000 €	3 859 000 €	11.69%
75	Autres produits de gestion	238 115 €	230 000 €	220 000 €	-4.35%
77	Produits exceptionnels	4 105 €	0 €	0 €	0%
Total		9 674 662 €	9 474 000 €	10 001 000 €	+5.56%

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 10 M€, elles sont en progression de 5.56% par rapport au budget primitif de 2023.



- Les impôts et taxes

Le montant est estimé à 3.7M €. Ce poste de recettes représente 38 % des recettes réelles de fonctionnement.

Ce poste est constitué principalement de la fiscalité locale (Taxe foncière, taxe d'habitation...) : +100 K€ par rapport à 2023.

La municipalité décide d'augmenter les taux d'imposition en 2024 à hauteur de l'inflation subie, en sachant que les bases fiscales devraient augmenter d'environ 3.9% nationalement soit une augmentation moyenne des taux de 1.1%. Cela représenterait pour les habitants une augmentation d'environ 5% (base+taux) par rapport à 2023.

Taux d'imposition communaux :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
TAUX TH	11,75%	11,75%	11,75%	11,75%	11,75%	11,75%	11,75%	11,88%
TAUX FB	20,11%	20,11%	20,11%	20,11%	42,21%	50,02%	50,02%	50,57%
TAUX FNB	27,31%	27,31%	27,31%	27,31%	27,31%	32,36%	32,36%	32,72%

Revalorisation nationale des bases programmée dans la loi de finances

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
0,40%	1,20%	2,20%	1,20%	0,20%	3,40%	7,10%	3,90%

Produits fiscaux

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
PRODUIT TH	771 850	750 424	785 070	803 328	73 141	73 021	135 780	113 216
PRODUIT FB	1 097 161	1 118 285	1 159 937	1 188 964	2 377 131	2 872 494	3 120 634	3 276 430
PRODUIT FNB	238 189	240 292	245 069	248 553	249 231	304 596	326 196	340 615
FNGIR	26 607	26 578	26 598	26 598	26 598	26 598	26 598	26 598
ALLOC COMPENSATRICES	168 053	159 647	163 391	171 117	187 643	136 374	144 393	148 137
COEFFICIENT CORRECTEUR	0	0	0	0	-416 940	-416 451	-452 315	-469 738
TOTAL	2 107 200	2 303 477	2 380 065	2 438 560	2 496 804	2 996 632	3 301 286	3 435 258

- La fiscalité indirecte

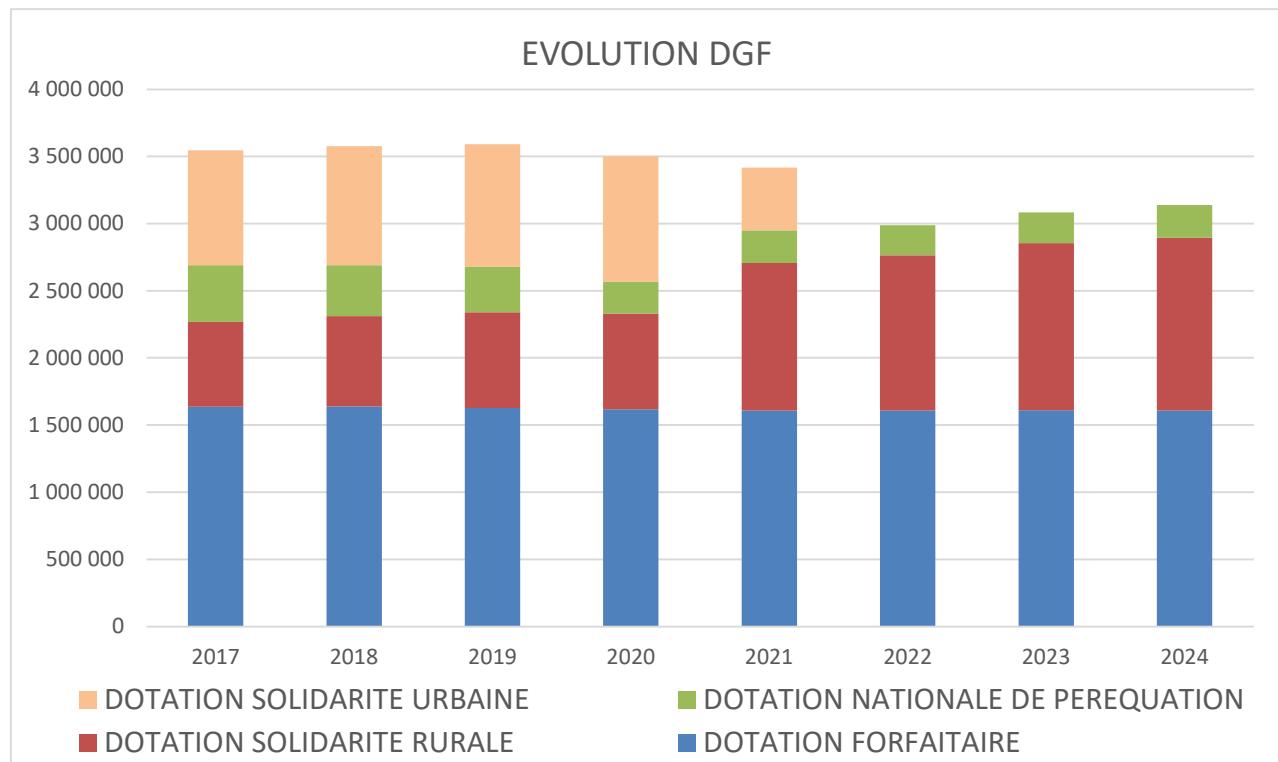
- ✓ La taxe additionnelle aux droits de mutation : la commune perçoit, depuis 2017, une taxe sur les transactions immobilières intervenant sur le territoire. Le montant, dépendant des ventes immobilières sur le territoire, est estimé à 280 k€
- ✓ L'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie : 1 298 k€

- Dotations, subventions et participations

Le montant des recettes liées aux dotations, subventions et participations est estimé à 3.85M€ soit une augmentation par rapport à 2023.

DOTATIONS DE L'ETAT

	2016 (14 communes)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
POPULATION INSEE AU 01/01	9 941	10 021	10 056	9 932	9 828	9 720	9 699	9 734	9 689
DOTATION FORFAITAIRE	1 661 392	1 635 623	1 637 951	1 625 842	1 617 422	1 608 334	1 607 657	1 611 139	1 607 000
DOTATION SOLIDARITE RURALE	553 038	633 166	673 231	713 296	713 296	1 098 053	1 156 730	1 242 287	1 287 000
dont fraction bourg centre	287 892	329 604	350 460	371 316	371 316	545 894	572 762	634 985	657 000
dont fraction péréquation	172 087	197 020	209 487	221 954	221 954	221 954	221 954	236 070	250 000
dont fraction Cible	93 059	106 542	113 284	120 026	120 026	330 205	362 014	371 232	380 000
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	371 606	420 569	378 512	340 661	236 608	242 789	222 583	229 982	244 000
DOTATION SOLIDARITE URBAINE	774 763	855 754	885 905	910 980	934 102	467 051	0	0	0
DGF TOTALE = FORFAITAIRE + DSU + DSR + DNP	3 360 799	3 545 112	3 575 599	3 590 779	3 501 428	3 416 227	2 986 970	3 083 408	3 138 000



- Les produits des services et du domaine

Les produits de services et du domaine s'élèvent à 733 K€, une baisse de 2.79% par rapport à 2023. Ces recettes proviennent principalement des services aux usagers (restauration scolaire, accueil de loisirs, activités jeunes).

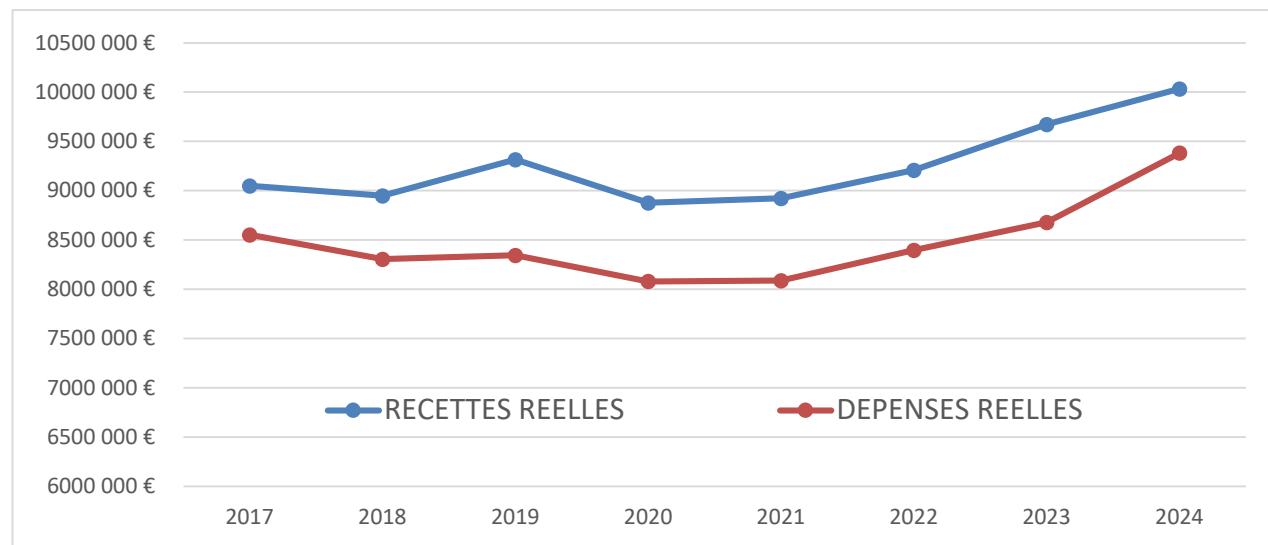
- Autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante s'élèvent à 370 K€, Ce poste est constitué des loyers des immeubles et des remboursements des assurances de personnel.

On constate une augmentation globale des recettes de fonctionnement, cette dernière est liée majoritairement à la fiscalité et aux dotations.

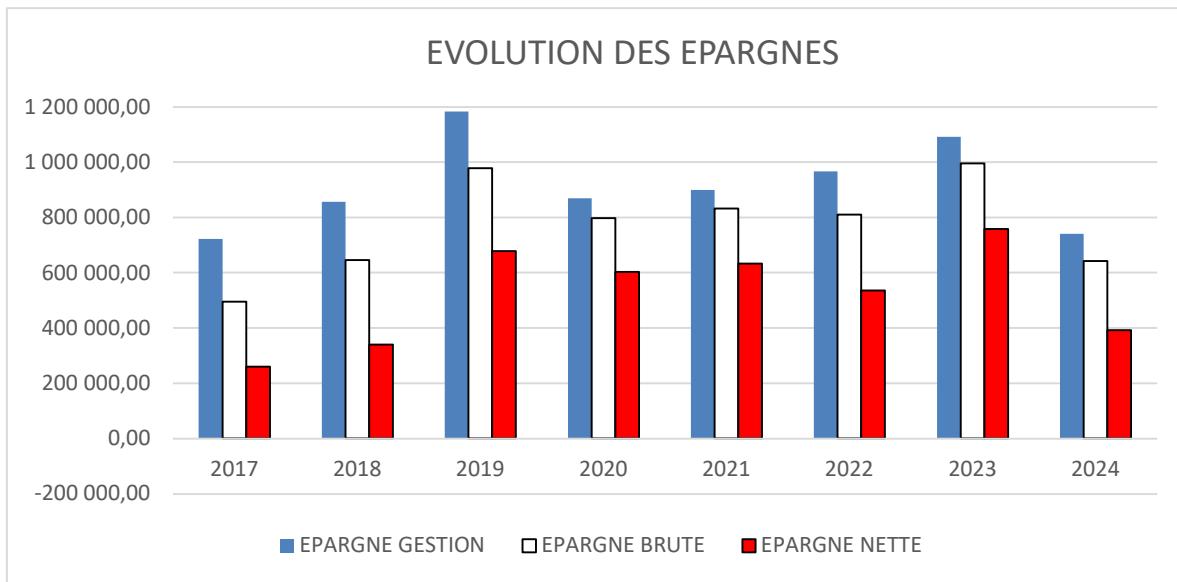
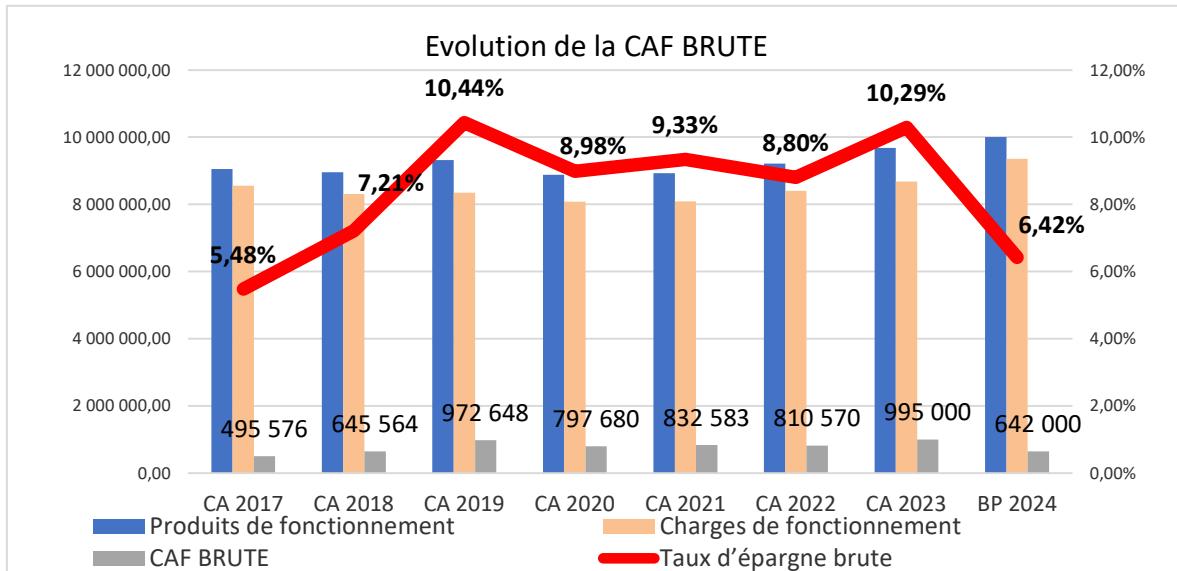
c) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT –DEPENSES & RECETTES

- Evolution des dépenses & recettes



L'effet ciseau s'éloigne chaque année grâce à tous les efforts exercés sur la section de fonctionnement mais persiste sur l'avenir à cause notamment des fortes augmentations attendues sur les fluides.

○ L'épargne



L'épargne de gestion correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

L'Epargne Brute correspond à l'épargne de gestion minorée des intérêts de la dette. Appelée aussi « autofinancement brut », elle est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité le remboursement de la dette et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

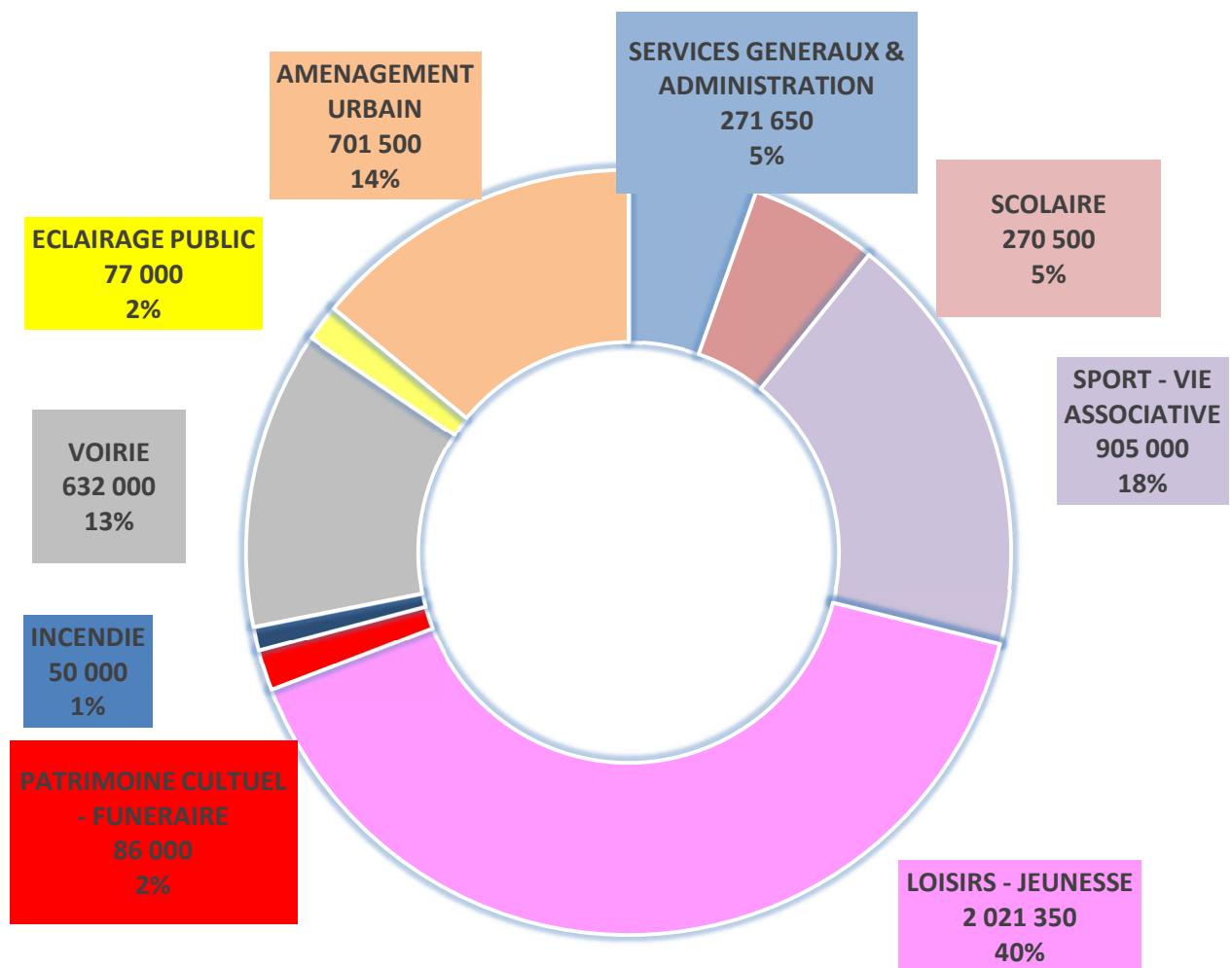
L'Epargne Nette correspond à l'épargne brute après déduction des montants de remboursement en capital de la dette. Elle exprime le montant des recettes de fonctionnement pouvant être consacré aux dépenses d'investissement après remboursement du capital de la dette soit l'épargne disponible (autofinancement).

Il est donc essentiel de continuer à maîtriser les charges de fonctionnement en 2024 afin de ne pas dégrader l'épargne nette et de ne pas avoir à recourir massivement à l'emprunt pour financer les investissements.

d) LA SECTION INVESTISSEMENT - DEPENSES

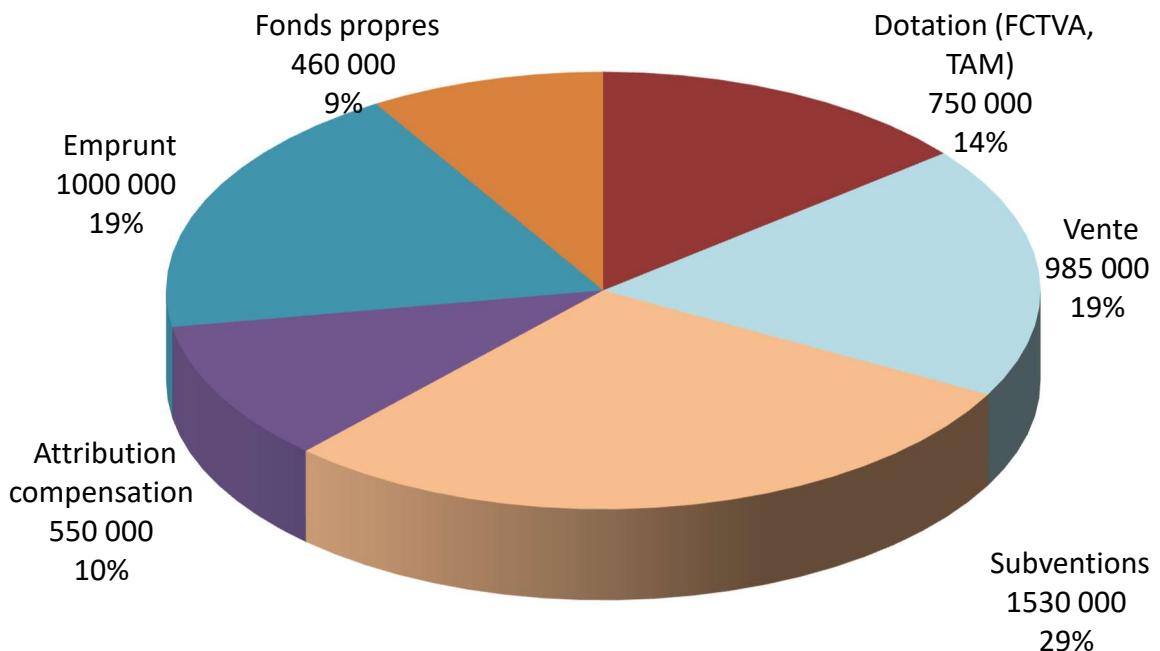
Le budget d'investissement prépare l'avenir. Lié aux projets de la ville à moyen et long terme, il contribue à l'accroissement du patrimoine communal. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les dépenses d'équipement pour un total de 5 M€ sont réparties ainsi :



e) LA SECTION INVESTISSEMENT - RECETTES

Le montant total des recettes réelles d'investissement s'élève à 5 280 000 € décomposé comme suit :



f) LA DETTE

Le capital restant dû s'élève à 2 088 117 euros au 1^{er} janvier 2024 sur le budget général auxquels s'ajoutent 620 409 euros, part du capital restant dû à la Commune d'Agglomération Lisieux Normandie suite transfert de compétence, et 147 838 euros, emprunt contracté en 2023 sous forme d'intrating auprès de la Banque des Territoires dans le cadre des travaux de rénovation énergétique des bâtiments. Sans nouvel emprunt contracté, la dette du budget général s'éteindra en 2040.

Un emprunt de 1 000 000 euros est inscrit au budget pour financer les projets d'investissement.

La dette par habitant est de 231 euros ; ce qui reste largement inférieur à 797, ratio pour la strate équivalente.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024
Intérêts de la dette 66111	71 850	66 372	60 728	55 844	55 000
Remboursement capital 1641	195 015	199 102	184 245	185 313	195 000
Remboursement intérêts CALN	105 968	0	95 761	40 670	45 000
Remboursement capital CALN	0	0	91 203	51 502	55 000
Emprunts souscrits	0	0	0	1	0
Nb emprunts en cours	16	16	14	14	14
Encours dette	2 656 778	2 457 675	2 273 430	2 235 955	2 235 955
Encours dû CALN			671 911	620 409	620 409
Capacité désendettement	3,33	3,37	3,63	2,87	3,49

g) LES RATIOS

Les ratios financiers des collectivités locales du secteur communal sont précisés dans l'article R. 2313-1 du CGCT. Ils correspondent aux données synthétiques sur la situation financière des communes prévues au 1^{er} du troisième alinéa de l'article L. 2313-1. 10 ratios sont obligatoires pour les communes appartenant à la strate des collectivités de 5 000 à 10 000 habitants.

Ces indicateurs ont pour objectifs d'accroître la transparence et l'information des citoyens ainsi que permettre le positionnement de la collectivité par rapport aux autres, mais ils doivent être interprétés avec prudence. En effet, la situation de deux communes avec le même nombre d'habitants peut être très différente en fonction du mode de gestion des services municipaux ou de sa situation géographique. Les éléments de comparaison de cette note sont issus de données de la DGCL.

		MVA CA 2021 (9720)	MVA CA 2022 (9699)	MVA CA 2023 (9734)	MVA BP 2024 (9689)	RATIOS NATIONAUX 2022 CONNUS PAR STRATE	
						de 5 000 à 10 000 hab	de 10 000 à 20 000 hab
1	DEPENSE REELLE FONCTIONNEMENT / POPULATION	832	866	892	966	1003	1154
2	PRODUIT IMPOSITION / POPULATION	235	295	324	336	543	613
3	RECETTE REELLE FONCTIONNEMENT / POPULATION	918	949	994	1032	1210	1351
4	DEPENSE EQUIPEMENT / POPULATION	156	192	256	560	327	331
5	ENCOURS DETTE / POPULATION	253	234	230	231	797	816
6	DOTATION GLOBALE FONCTIONNEMENT / POPULATION	351	308	317	324	153	172
7	DEPENSE PERSONNEL / DEPENSE REELLE FONCTIONNEMENT	59,38%	62,04%	63,58%	60,90%	57,10%	59,70%
9	DEPENSE REELLE FONCT + REMBOURSEMENT CAPITAL / RECETTE REELLE FONCT	92,90%	94,24%	92,16%	96,08%	89,70%	92,00%
10	DEPENSE EQUIPEMENT / RECETTE REELLE FONCTIONNEMENT	17,03%	20,25%	25,73%	54,29%	27,00%	24,50%
11	ENCOURS DETTE / RECETTE REELLE FONCTIONNEMENT	27,54%	24,69%	23,11%	22,36%	65,80%	60,40%
TAUX EPARGNE BRUTE		9,33%	8,80%	10,28%	6,41%	19,40%	12,40%
CAPACITE DESENDETTEMENT EN ANNEES		2,95	3,63	2,87	3,49	3,40	6,30

II – LES BUDGETS ANNEXES

• BUDGET ANNEXE HOTEL SAINT PIERRE

Ce budget d'un montant global de 143 069.77 euros s'équilibre en section de fonctionnement et d'investissement comme suit :

	BP 2023	BP 2024
SECTION FONCTIONNEMENT	78 000,00 €	80 828.27 €
SECTION INVESTISSEMENT	47 000,00 €	62 241.50 €

Ce budget ne fera pas l'objet d'une subvention annuelle du budget général de 10 000 euros. L'emprunt s'achèvera en 2040 avec un capital restant dû au 01er janvier 2024 de 414 268.29 euros.

• BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT VIETTE LE MESNIL MAUGER

Ce budget d'un montant global de 805 812.95 euros s'équilibre en section de fonctionnement et d'investissement comme suit :

	BP 2023	BP 2024
SECTION FONCTIONNEMENT	600 010,00 €	393 563.98 €
SECTION INVESTISSEMENT	400 000,00 €	412 248.97 €

• BUDGET ANNEXE BRASSERIE SAINT JULIEN LE FAUCON

Ce budget d'un montant global de 58 104.59 euros s'équilibre en section de fonctionnement et d'investissement comme suit :

	BP 2023	BP 2024
SECTION FONCTIONNEMENT	21 000,00 €	38 325.10 €
SECTION INVESTISSEMENT	15 000,00 €	19 779.49 €

- **BUDGET ANNEXE COMMERCE 92 JEAN JAURES**

Ce budget d'un montant global de 894 000 euros s'équilibre en section de fonctionnement et d'investissement avec la prise en compte des restes à réaliser 2023 comme suit :

	BP 2023	BP 2024
SECTION FONCTIONNEMENT	4 000,00 €	23 000,00 €
SECTION INVESTISSEMENT	600 000,00 €	871 000,00 €

Les travaux de réhabilitation ont débuté en janvier 2024. L'ensemble des subventions est notifié pour un total de 381 000 euros. Un emprunt sera contracté pour financer le reste à charge des travaux.

III BUDGET CONSOLIDE

- **SYNTHESE DES BUDGETS**

ANNEE 2024	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL	13 519 994	8 572 000	22 091 994
BUDGET ANNEXE HOTEL SAINT PIERRE	80 828	62 242	143 070
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT VIETTE LE MESNIL MAUGER	393 564	412 249	805 813
BUDGET ANNEXE BRASSERIE SAINT JULIEN LE FAUCON	38 325	19 779	58 105
BUDGET ANNEXE COMMERCE 92 AVENUE JEAN JAURES	23 000	871 000	894 000
BUDGET CONSOLIDE	14 055 711	9 937 270	23 992 981

- **DETTES CONSOLIDES**

Au 01ier janvier 2024, il n'y a pas d'emprunt toxique sur l'ensemble des budgets. L'encours de la dette s'établit de la manière suivante :

ANNEE 2024	NB CONTRATS	ENCOURS AU 01/01
BUDGET PRINCIPAL	14	2 856 364
BUDGET ANNEXE HOTEL SAINT PIERRE	1	414 268
BUDGET CONSOLIDE	15	3 270 632

